

COMPTE RENDU



VILLE
DE
MARVEJOLS
(LOZÈRE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2008

ORDRE DU JOUR

★ **ADMINISTRATION GENERALE**

- 139) Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
- 140) Commission d'Appel d'Offres : désignation des représentants
- 141) Commission Communale des Impôts Directs : désignation des représentants
- 142) Comité Consultatif du tourisme : désignation des représentants
- 143) Répartition des effectifs de la Gendarmerie : motion

★ **FINANCES**

- 144) Maison des Services Publics de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : demande de subventions
- 145) Aides aux façades : attribution de subventions par la Commune
- 146) Ligne de crédit de trésorerie : renouvellement
- 147) Eglise Notre-Dame de la Carce – tranche 7 C : Marché de maîtrise d'oeuvre
- 148) Restauration de tableau Eglise Notre-Dame de la Carce : Convention de participation de l'APREM
- 149) SIVU Lot-Colagne : participation aux travaux
- 150) Travaux du gymnase : demande de subventions et demande de dérogation pour travaux
- 151) Régie Maison du Tourisme : tarif polo

★ **RESSOURCES HUMAINES**

- 152) Tableau des effectifs : modification

★ **URBANISME**

- 153) Piscine Municipale : mandat de Monsieur le Maire pour signer le Permis de Construire
- 154) Eglise Notre-Dame de la Carce – tranche 7 C : mandat de Monsieur le Maire pour signer le Permis de Construire

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2008

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille huit, le vendredi vingt-sept juin à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt juin et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents : (24) Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Daniel BASTIDE - Magalie VIDAL - Jean-Pierre JACQUES - Jacqueline ORLOWSKI - Adjoint - Henri DAUDÉ - Samira MESKINI - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Dominique AKA - Véronique JOUVE - Alain NURIT - Béatrice MEISSONNIER - Laurent MALLET - Henri PODEVIGNE - Elisabeth ACHET - Jean-Paul CHEDANNE - Yves KOSCIELNIAK - Elisabeth MATHIEU - Pierre BRUEL - Jacques TEISSIER - Marie-Christine NESPOULOUS - Bernard DURAND

Absents : (0)

Excusés (0) :

Excusé ayant donné pouvoir : (5) Jean-François DELOUSTAL (pouvoir à Daniel BASTIDE) - Christine de CHAMBRUN (pouvoir à Claude CAUSSE) - Jean-Paul GIRAL (pouvoir à Henri DAUDE) - Sophie FOISY (pouvoir à Jeannine MAMET) - Maria CHEBANIER (pouvoir à Jean ROUJON)

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

INFORMATIONS

139) Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à l'installation du nouveau conseiller municipal au sein de l'Assemblée suite à la décision du Tribunal Administratif d'annuler l'élection de Monsieur MERLE, compte tenu de l'incompatibilité de droit entre sa fonction professionnelle et son mandat électif.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Yves KOSCIELNIAK et Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Monsieur KOSCIELNIAK indique qu'il respecte la décision du Tribunal Administratif, même s'il trouve la situation dommageable et regrettable car Monsieur MERLE aurait pu faire bénéficier le Conseil Municipal de ses compétences.

Monsieur le Maire répond que les qualités humaines de Monsieur MERLE sont reconnues mais qu'on n'a pas à commenter une décision de justice ; le Tribunal Administratif a décidé et jugé, c'est une affaire entendue.

Suite à la décision du Tribunal Administratif du 26 mai 2008 d'annuler l'élection de Monsieur Marcel MERLE en qualité de conseiller municipal, Madame RAMBACH étant la candidate suivante sur la liste, elle a été invitée par courrier du 5 juin 2008 à siéger en qualité de conseiller municipal.

Par courrier du 12 juin 2008, elle a fait connaître son souhait de ne pas siéger.

Par courrier recommandé du 16 juin 2008, Monsieur Yves KOSCIELNIAK a été invité à siéger et à assister à la présente séance.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'installer Monsieur Yves KOSCIELNIAK, conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la décision du Tribunal Administratif d'annuler l'élection de M. Marcel MERLE, du refus de Mme Danielle RAMBACH de siéger et de l'installation de M. Yves KOSCIELNIAK en qualité de conseiller Municipal.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire fait référence au courrier de la liste « Unité et Renouveau » et aux questions posées, notamment concernant l'aire de camping car. Il indique aussi qu'il est hors de question de traiter des dossiers et affaires privées en séance du Conseil Municipal ; l'Assemblée a pour mission d'examiner des dossiers d'intérêt général et communal. Pour toutes autres questions, la Direction Générale des Services de la Mairie, la Municipalité et les services sont chargés des dossiers, observations ou réclamations de personnes privées.

Monsieur DURAND répond qu'il s'agissait dans ce courrier de remarques faites par les privés pas forcément à examiner en séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que dans le courrier, il était demandé d'examiner ces questions d'ordre privé en séance et que par conséquent, elles ne sauraient aujourd'hui comme demain être traitées.

Par application de l'article 12 du règlement intérieur approuvé et en vigueur, il est pris acte par l'Assemblée que seul les questions relevant de l'intérêt communal seront présentées et traitées en séance du Conseil Municipal.

A cet effet, une des questions de la liste « Unité et Renouveau » concerne l'aire de camping car.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement du Pré de Suzon et notamment de l'aire de camping car, dans sa séance du 8 décembre 2007. Afin d'informer au mieux, les Conseillers Municipaux, il est procédé à une présentation du projet par Messieurs DAUDE, Conseiller Municipal Délégué et Monsieur Thierry MAMET, technicien, en charge de ce dossier.

Monsieur DURAND fait part de remarques qui lui ont été faites concernant l'emplacement de l'aire de camping car, qui n'est peut être pas le meilleur choix, alors que la plaine de Mascoussel serait plus appropriée.

Monsieur le Maire indique qu'il faut prendre en compte divers facteurs :

- Marvejols fait partie du réseau des « Perles Vertes », qui demande que les aires de camping cars soient situés à proximité immédiate des centres villes et des commerces. Cette demande fait partie du cahier des charges de ce réseau. Le Pré de Suzon est idéalement placé.
- Le cahier des charges prévoit également que ces installations doivent être situées dans des zones aménagées d'habitation et d'équipements et surtout pas isolées pour des raisons sécuritaires.
- La plaine de Mascoussel est placée en zone inondable et qu'il ne saurait y avoir d'autorisation pour une implantation sur ce site.
- Une consultation des riverains du Pré de Suzon a eu lieu, qui a été favorable à cette implantation.

Monsieur CHEDANNE demande s'il serait possible d'avoir les plans en pdf de ce programme.

Monsieur le Maire répond favorablement.

AIDER : Association pour l'Installation à Domicile de l'Épuration Rénale

Pour répondre à la question de Madame Huguette NURIT, Monsieur Claude CAUSSE donne les informations concernant l'ouverture du service d'hémodialyse à Marvejols au Centre Médico Chirurgical, avec la présence de personnel soignant et notamment d'un médecin référent départemental.

Jeudi 26 juin 2008 : matin (11 h 00 à 12 h 00 : visite de conformité de la structure par les autorités administratives et médicales de la DRASS Languedoc Roussillon et de la DDASS Lozère.

Lundi 30 juin 2008 : ouverture officielle à 8 h 00 du Centre de dialyse aux premiers patients.

Le Directeur Général s'appelle Monsieur Jean-Marc CABANEL. Sa base est Montpellier.

La Directrice Adjointe : Anne Valérie BOULET : 04.67.63.63.60

Médecin Référent de l'AIDER : Dr Catherine GUEDON

Structure de Marvejols : 8 postes opérationnels + 2 postes de secours.

Médecin référent : Dr Dilaver ERBILGIN, Néphrologue,

Surveillante : Mme Marie BEAU

Secrétaire Médicale : Ghislaine SALTEL

I.D.E. : Mme Nathalie JOURDAN & M. Sébastien BEAU.

Technicien sur site : M. Fréddy JALIGUIER

Commission d'attribution de bourses pour la création et la reprise d'entreprises

La commission s'est réunie le 18 juin 2008 et 10 entreprises artisanales ou commerces ont obtenu une bourse de 3000 €.

- Monsieur Daniel PRADIER a créé une entreprise de fabrication et pose de menuiserie bois, pose parquets, lambris, isolation et vitrerie, lotissement du Ségeala Haut, depuis le 1er avril 2008.

- Création d'un Cybercafé "Cyberphone du Gévaudan", point phone et bazar oriental, rue Carnot, par M. El-Atlati Bilal, depuis le 3 mars 2008.

- La SARL « Peinture et couleurs du monde », a ouvert en mai 2008 un magasin de produits de peinture, décoration, ameublement et aménagement, Avenue Savorgnan de Brazza.

- La Société « Languedoc-Roussillon Publicité » a créé, début janvier 2008, à l'espace Gévaudan, un magasin de sérigraphie (textiles, autocollants), signalétique (panneaux, enseignes) et objets publicitaires.

- La S.A.R.L. DELMAS a ouvert, début mars 2008, avenue du Maréchal Juin, un deuxième magasin : pain, pâtisserie, glacier, salon de thé, snack.

- Bar snack le Daytona et restaurant les Délices du Gévaudan : Jean-Louis MORENO

- Messieurs TRIPICCHIO ont repris le garage Beaufils quartier du Lignon et exercent l'activité de carrosserie, mécanique et négoce de véhicules.

- Mme Virginie PRIEUR-PROUHEZE a ouvert, début 2008, un cabinet Pédicure-Podologue, 2 place du Barry

- Madame Nelly MEYNIER a repris l'auto-école GAIFFIER.

- Mme Maud CAILLAT a ouvert en mai un magasin « L'ART ET LA MATIERE » (vente de fleurs, décoration et petits meubles design), avenue Savorgnan de Brazza.

Le Conseil Municipal prend acte et approuve ces attributions.

Subventions à la Commune de Marvejols : attributions par le Département

- Commune de Marvejols – déconnexion de l’Estancogne 133 641,00 €
 - Association pour l’animation de la ville..... 6 200,00 €
 - HLM Lozère Habitations – Garantie pour l’aménagement de 17 logements sociaux aile nord ouest du collège25 % de garantie
 - CFA – CFPPA – voyage pédagogique au Mexique 1 000,00 €
- Programme politique de formation des jeunes sportifs :

- Association Poney jeunes 567,00 €
- Association Gévaudan Aïkido 119,00 €
- Association Marvejolaise d’Escalade..... 98,00 €
- Marvejols Sports 1 015,00 €
- Gymnastique Sportive Marvejolaise 567,00 €
- Judo-Club Marvejolais..... 553,00 €
- GE’M Sports 252,00 €
- Rugby Club Marvejols 658,00 €
- Sport Handicap le Galion..... 280,00 €
- Sport Handicap la Chalsade 315,00 €
- Tennis Club Marvejolais 259,00 €
- Marvejols Tennis de Table 70,00 €
- 1^{ère} Compagnie d’Archers de Marvejols..... 133,00 €

Monsieur le Maire remercie le Conseil Général de Lozère pour les attributions de subventions aux forces vives de la Commune.

DELIBERATIONS

140) Commission d’appel d’offres : désignation des représentants

Monsieur le Maire indique que conformément à l’article 279 du Code des Marchés Publics, il convient de constituer la Commission d’Appel d’offres.

Il précise qu’outre le Maire – Président, il doit être procédé dans les Communes de plus de 3500 habitants, à l’élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, parmi les conseillers municipaux en exercice.

Cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste et à bulletin secret.

- La liste « Marvejols, une passion partagée » présente :

Titulaires

- Jean-François DELOUSTAL
- Henri DAUDE
- Claude CAUSSE
- Dominique AKA
- Alain NURIT

Suppléants

- Jacqueline ORLOWSKI
- Maria CHEBANIER
- Henri PODEVIGNE
- Sophie FOISY
- Béatrice MEISSONNIER

- La liste « Projets de Vie, Projets de Ville » présente :

Titulaires

- Elisabeth ACHET
- Pierre BRUEL
- Yves KOSCIELNIAK
- Elisabeth MATHIEU
- Jean-Paul CHEDANNE

Suppléants

- Jean-Paul CHEDANNE
- Elisabeth MATHIEU
- Elisabeth ACHET
- Pierre BRUEL
- Yves KOSCIELNIAK

La liste « Marvejols, Unité et Renouveau » n'a pas présenté de candidat.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Nombre de bulletins blancs : 3

La liste « Marvejols, une passion partagée » obtient 21 voix soit 4 sièges

La liste « Projets de Vie, Projets de Ville » obtient 5 voix soit 1 siège

Sont ainsi déclarés élus :

Titulaires :

- Jean-François DELOUSTAL
- Henri DAUDE
- Claude CAUSSE
- Dominique AKA
- Elisabeth ACHET

Suppléants

- Jacqueline ORLOWSKI
- Maria CHEBANIER
- Henri PODEVIGNE
- Sophie FOISY
- Jean-Paul CHEDANNE

Pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la Commission d'Appel d'offres.

141) Commission Communale des Impôts directs : désignation des représentants

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 1650 du Code général des Impôts, il convient de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Il précise qu'outre le Maire – Président ou l'adjoint délégué, il doit être procédé dans les Communes de plus de 2000 habitants, à l'élection de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants.

Faisant référence à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux reçue en mairie le 3 avril 2008, Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner 16 personnes parmi lesquelles pourront être choisis, 8 commissaires titulaires et 8 personnes parmi lesquelles pourront être choisis 8 commissaires suppléants.

*Madame MATHIEU s'interroge sur la possibilité d'être membre de cette commission compte tenu de son emploi à la recette des Impôts de Marvejols
Monsieur le Maire précise qu'il est présenté une liste de seize titulaires et de seize suppléants, dont huit seront finalement retenus et qu'elle se présente suppléante. Il lui propose qu'elle se renseigne sur la légalité de cette inscription. En tout état de cause, dans un premier temps, le Conseil Municipal prend acte de sa candidature en qualité de suppléante, ce qui pourra toujours se modifier si besoin.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que :

Membres titulaires :

Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean-françois DELOUSTA -
Christine de CHAMBRUN - Daniel BASTIDE - Magalie VIDAL - Dominique AKA -
Béatrice MEISSONNIER - Henri DAUDE - Sophie FOISY - Jean-Paul CHEDANNE -
Pierre BRUEL - Bernard DURAND.
- Louisa de LAGRANGE (propriétaire de bois)
- Paul PRIEUR (domicilié hors commune)

Membres suppléants :

Jean-Pierre JACQUES - Jacqueline ORLOWSKI - Samira MESKINI, Jeannine
MAMET - Jean-Paul GIRAL - Laurent MALLET - Alain NURIT - Henri PODEVIGNE -
Maria CHEBANIER - Elisabeth MATHIEU - Yves KOSCIELNIAK - Elisabeth ACHET -
Jacques TEISSIER - Marie-Christine NESPOULOUS.
- Henri BASSAC (propriétaire de bois)
- Julien VIDAL (domicilié hors commune)

Vote pour à l'unanimité

142) Comité Consultatif du Tourisme : désignation des représentants

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de créer un comité consultatif du tourisme. Celui-ci aurait pour objectif de réfléchir au développement de l'activité touristique et à la promotion de Marvejols en France et à l'étranger.

Il a pour but de faire des propositions allant dans ce sens et d'orienter le Conseil Municipal et la Maison du Tourisme vers une politique de développement touristique.

Il se réunira au minimum une fois par an et chaque fois que Monsieur le Maire ou la majorité des membres le souhaite utile.

Il se compose des représentants du Conseil Municipal, des professionnels du tourisme, des commerçants et des représentants de meublés, campings et structures d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que membres de cette commission :

Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Magalie VIDAL - Sophie FOISY - Jeannine MAMET - Véronique JOUVE - Jacques TEISSIER - Elisabeth MATHIEU

Vote pour à l'unanimité

143) Répartition des effectifs de la Gendarmerie : Motion

Considérant les rumeurs concernant l'hypothèse d'une réorganisation de la répartition des effectifs de la Gendarmerie Nationale sur la compagnie de Gendarmerie de MARVEJOLS,

Considérant que 71 % des interventions de la Gendarmerie Nationale en LOZERE ont lieu sur la compagnie de Gendarmerie de MARVEJOLS (qui couvre le territoire de Saint Chély à la Canourgue),

Considérant qu'il convient de maintenir les services de sécurité publique sur le bassin de vie de MARVEJOLS, dans le cadre du maintien de l'ordre et de la surveillance du territoire notamment au travers de la Brigade de Recherche et du P.S.I.G.

Monsieur BRUEL souligne que les Conseillers ne peuvent qu'être favorable au maintien des services publics mais qu'il émet des craintes comme ce fut le cas pour les tribunaux.

Monsieur CAUSSE signale que la disparition du tribunal était liée à l'activité plus faible que la moyenne nationale.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'être vigilant sur le maintien des services publics ; avec cette motion Madame la Préfète aura la possibilité de défendre le dossier.

Monsieur le Maire indique que rien n'est encore finalisé ; on ne peut pas dire à ce jour que la diminution des effectifs de la gendarmerie est entérinée. Il faut défendre le maintien des services publics en milieu rural.

Cette motion sera transmise aux conseils municipaux des communes concernées pour qu'une action commune soit menée et transmise au Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal, réuni en séance, le 27 juin 2008 :

- Demande le maintien des effectifs de la Gendarmerie Nationale sur le territoire de la compagnie de MARVEJOLS et notamment la brigade de recherche et le P.S.I.G. sur le territoire de Marvejols,

Demande à Madame la Préfète et à Messieurs les Parlementaires de défendre l'implantation existante de la Compagnie de Gendarmerie de Marvejols compte tenu des besoins en la matière et de la réalité du terrain

- Demande à Monsieur le Sénateur et à Monsieur le Député de faire valoir auprès du Ministre des Armées, l'organisation territoriale existante de la gendarmerie en Lozère avec le maintien de la compagnie de marvejols.

Vote pour à l'unanimité

144) Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : demande de subvention

La Maison des Services Publics, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale est opérationnelle depuis 2007 ; elle peut bénéficier de financements au titre de la Dotation de Développement Rural pour assurer le fonctionnement à hauteur de 40 % et à l'Association de la Maison de l'Emploi à hauteur de 20 %.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'Etat et de l'Association de la Maison de l'Emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Solliciter** les subventions à hauteur de 40 % au titre de la DDR et 20 % au titre de la l'aide de l'Association de la Maison de l'Emploi.
- **Autoriser et mandater** le Maire pour signer tout document relatif à cette opération.

Vote pour à l'unanimité

145) Aides aux façades

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'aides aux façades pour 4 dossiers pour un montant de 6 089 €.

N°	PROPRIETAIRE	Adresse des travaux	Montant subvention	Montant des travaux subventionnables T.T.C.	Montant total des travaux T.T.C.
1	BOUSDER Ahmed	5 Rue Victor Cordesse	1009 €	2523,56 €	2523,56 €
2	CHARBONNEL Bruno	23 bd de Jabrun	1680 €	4198,90 €	4198,90 €
3	COUDRELLE Pascal	11 rue Chicane	1266 €	3165,00 €	3165,00 €
4	ALTER représentée par M. Denis SCHIRA	24 rue Théodore Jean	2134 €	7953,40 €	7953,40 €
		TOTAL	6089 €	17 840,86 €	17 840,86 €

Vote pour à l'unanimité

146) Ligne de crédit de trésorerie : renouvellement

Afin de permettre d'assurer le financement des opérations en cours, en attendant le versement des subventions ou de permettre d'attendre des taux d'intérêts intéressants pour réaliser les emprunts, il est proposé de procéder au renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie de 600.000 € pour le budget assainissement auprès du Crédit Agricole et 1.400.000 € pour le budget communal auprès de la Caisse d'Épargne.

Madame ACHET indique qu'elle ne croit guère à une baisse des taux d'intérêt.

Monsieur le Maire répond que les taux fluctuent et qu'il faut pouvoir se donner les moyens d'intervenir au bon moment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Solliciter** une ligne de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 600 000 € pour le budget assainissement

- **Solliciter** une ligne de crédit de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 400 000 € pour le budget communal
- **Autoriser** et **mandater** le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote 24 pour – 5 abstentions

147) Eglise Notre Dame de la Carce - tranche 7c : marché de maîtrise d'œuvre

Le marché initial de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise Notre Dame de la Carce a été confié au Cabinet d'architecte PRONAOS ; il convient d'approuver l'avenant n°1 à ce marché pour permettre la réalisation de la tranche 7c (restauration toiture sur nef) : le montant des travaux est fixé à 201.400 € HT et le taux de rémunération à 11.95 %, soit une rémunération de 24.067,30 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** cette modification portant le marché de maîtrise d'œuvre à 24 067,30 € HT.
- **Autoriser** et **mandater** le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'avenant n°1.

Vote pour à l'unanimité

148) Restauration de tableaux de l'Eglise Notre Dame de la Carce : convention de participation avec l'APREM.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 novembre 2007, il avait été décidé de procéder à la restauration du tableau de l'église appelé « Saint Dominique et le Rosaire »

L'intervention ayant été effectuée par Madame Catherine SCOTTO pour un montant de 3 069 € HT, le mandatement a été effectué, déduction faite des subventions obtenues (2148,30 €), l'APREM (Association pour la restauration de l'Eglise de Marvejols) reversé à la Commune la différence à savoir 920,70 €. Une convention entre les deux parties doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'APREM.
- **Autoriser** et **mandater** le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment émettre le titre de recette correspondant.

Vote pour à l'unanimité

149) Sivu Lot Colagne : participation aux travaux

La commune de Marvejols a confié en 2004 au Sivu Lot Colagne, la réalisation de travaux sur les berges de Retz ; or la subvention attendue du Conseil Régional soit 3183,10 € n'a pas été attribuée par le SIVU.

Le montant des travaux a été intégré dans le budget communal en 2005 et a généré du FCTVA en 2007.

En conséquence, il est nécessaire de prévoir des crédits par décision modificative à l'article 678 – autres charges exceptionnelles afin d'effectuer le mandatement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Inscrire** les crédits correspondants sur le budget communal
- **Autoriser** et **mandater** le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote 24 pour – 5 abstentions

150) Travaux du gymnase : demande de subventions et demande de dérogation pour les travaux.

Il convient de réaliser des travaux dans le gymnase qui devront être réalisés pendant la saison estivale, période d'inoccupation des locaux ; il s'agit de :

- - remplacement du chauffe eau et pose de toilettes : 6.142.72 €
- - remplacement portes extérieures : 15.144,95 €
- - remplacement générateur d'air (chauffage) : 29.354.56 €
- - création sanitaire et local chauffe eau : 2.380.04 €
- - peinture grande salle : 12.528.10 €
- - protections murs sur lambris : 10.748.10 €
- - pose d'une porte intérieure du garage : 2.034.00 €

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général et de solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

Monsieur KOSCIELNIAK demande si un bilan énergétique du gymnase a été réalisé.

Monsieur le Maire souligne que c'est une bonne suggestion et qu'il va se renseigner.

Monsieur KOSCIELNIAK suggère que des solutions énergétiques comme les capteurs solaires soient étudiées.

Monsieur le Maire indique que la Commune s'était penchée sur ces solutions mais que le service départemental d'architecture y est opposé, nous sommes dans le périmètre de protection des tours.

Monsieur BRUEL demande si les travaux seront réalisés même s'il n'y a pas de subvention.

Monsieur BASTIDE répond que c'est une nécessité sinon il n'y aura pas de chauffage cet hiver

Monsieur le Maire souligne que les prévisions budgétaires prévoient des crédits pour la sécurité et le confort des associations et des scolaires.

Monsieur BRUEL évoque la situation des accès handicapés aux bâtiments.

Monsieur le Maire indique qu'il insiste auprès des établissements privés pour que leurs accès soient aux normes et puissent accueillir les handicapés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Engager** la Commune pour la réalisation de ces travaux pour un montant total de 78 332,47 €

- **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat et du Conseil Général,
- **Autoriser** et mandater le Maire pour signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de dérogation pour commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

Vote 24 pour – 5 abstentions

151) Régie Maison du Tourisme : tarif polo

Des polos ont été réalisés avec le blason de la ville de Marvejols. Ils seront vendus à la Maison du Tourisme au prix de 29 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Ajouter** dans les stocks au prix unitaire de 29 €, 100 polos.

Vote pour à l'unanimité

152) Tableau des effectifs : modification

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de procéder à :

- la création d'un poste de contrôleur territorial des travaux, suite à la réussite au concours d'un agent en fonction à la Mairie de Marvejols
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2nde classe afin de permettre de mettre en stage un agent contractuel depuis quelques années et qui exerce ses fonctions à plein temps.

Ces mesures prendraient effet au 1^{er} juillet 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Créer un poste de contrôleur territorial des travaux
- Créer un poste d'adjoint technique territorial de 2nde classe

Vote pour à l'unanimité

153) Piscine municipale : mandat de Monsieur le Maire pour signer le permis de construire

Il est proposé de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le permis de construire relatif aux travaux de la piscine municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer le permis de construire relatif aux travaux de la piscine municipale.

Vote pour à l'unanimité

154) Eglise Notre Dame de la Carce - tranche 7c : mandat de Monsieur le Maire pour signer le permis de construire

Il est proposé de mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le permis de construire relatif aux travaux de la tranche 7c de l'église Notre Dame de la Carce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer le permis de construire relatif aux travaux de la tranche 7c de l'église Notre Dame de la Carce.

Vote pour à l'unanimité

QUESTIONS

- Monsieur Jean Pierre JACQUES demande les conditions de transformation de la rue centrale du cœur de ville en voie piétonne :

Monsieur le Maire indique qu'une concertation entre les riverains et les commerçants de cette voie a eu lieu et que la majorité, y compris les usagers ont exprimé leur volonté de fermer les rues de la République, de Chanelles, Carnot de 10 à 18 heures, du 15 juin au 31 août. Un arrêté municipal sera donc pris en ce sens.

- Monsieur Claude CAUSSE demande des informations sur les Abattoirs du Gévaudan.

Monsieur le Maire donne les précisions suivantes :

La SEM constituée, s'est réunie le 25 juin 2008 ; les statuts ont été approuvés et l'accord de partenariat signé. Le capital de la SEM est de 1.251.000 €.

Le foncier est en cours d'acquisition et les actes sont en préparation chez le notaire ; le coût d'acquisition est de 429.000 € pour 5,5 hectares.

- La liste « Unité et Renouveau » a posé diverses questions ; Monsieur le Maire a titre exceptionnel répond aux questions d'ordre privé :

- Affaire GAILLARD, le dossier suit son cours
- Dossier de dénomination d'une rue pour l'Abbé OZIOL : Le principe est de ne jamais débaptiser une voie mais par contre il y a une voie près de l'IMPRO qui pourrait convenir. Une réponse a été faite le 10 juin à Monsieur ROUX ; Le Clos du Nid qui devait montrer l'exemple a décidé de nommer le futur foyer de vie Lucien OZIOL.
- Hébergement d'urgence : Le plan départemental d'urgence s'applique et le 115 est le numéro d'appel pour ce service. Il n'y a pas d'équipement spécifique sur Marvejols mais une réflexion est en cours sur le Moulin de la Goutelle pour créer un ou deux appartements d'urgence. La seule réserve est que l'établissement soit géré par une association spécialisée compétente et reconnue. Cette question sera abordée de nouveau dans l'avenir ; à cet égard un courrier avait été adressé à Madame CALMETTE sur ce sujet. En attendant, en cas d'urgence, l'hôpital local ou le « pain de vie » peuvent accueillir.
- En ce qui concerne la proposition de créer une commission communication ; il n'apparaît pas utile d'ajouter une structure communale supplémentaire puisqu'il existe déjà un service communication interne qui développe des plans d'actions (internet, bulletin municipal, dépliants, relations avec la presse, promotions,). De plus, le comité consultatif du tourisme peut être une force de propositions avec le concours des différents partenaires économiques et forces vives de la commune.

Madame NESPOULOUS fait état du peu d'informations diffusées dans la Lozère Nouvelle concernant Marvejols.

Monsieur le Maire indique qu'il s'en est plaint à de nombreuses reprises auprès du Directeur du journal. Il n'y a que sur le plan institutionnel que les informations arrivent à passer. Le dernier exemple en date est la journée des « Chemins de la Mémoire », événement important réunissant 400 élèves, le corps enseignant, les anciens combattants et bien d'autres partenaires ; la journée n'a été que très légèrement relayée, ce qui est une honte !

- Ouverture des grandes surfaces alimentaires de détail le dimanche matin.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé une motion motivée du Conseil Municipal le 25/05/2008 pour émettre un avis défavorable à l'ouverture des grandes surfaces alimentaires le dimanche matin à Marvejols. Il précise qu'il a rencontré les directions d'ED et de Champion qui n'ont jamais émis ce souhait, par contre la direction d'ATAC avait entamé une réflexion à ce sujet, mais ce n'était pas une volonté ferme d'ouverture.

Le 20 juin 2006, les membres du personnel d'ATAC ont été reçus en mairie, afin de bien expliciter le rôle d'une mairie dans ce cas de figure, à savoir qu'il n'appartient pas à la commune de prendre position à l'exception de cinq jours exceptionnels par an.

Le constat suivant peut être dressé :

- la motion du Conseil Municipal a bien été reçue par les Directeurs des grandes surfaces
- la délibération transmise au délégué du personnel d'ATAC ne lui a pas été transmise, ce qui est anormal
- le Conseil Municipal réitère sa position
- suite à l'entrevue entre le personnel et les représentants de la commune, le Directeur d'ATAC a fait connaître sa position de ne pas ouvrir le dimanche.

Monsieur DURAND a indiqué qu'il y avait un tableau pour que le personnel d'ATAC puisse s'inscrire éventuellement sur la base du volontariat pour travailler le dimanche. Il n'y a eu aucun inscrit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.